

Engagement l'Université Lumière Lyon 2 pour les libertés académiques et l'accueil de personnes en danger

L'Université Lumière Lyon 2 a un attachement sans failles pour les libertés académiques, le droit donc pour toute personne, quelle que soit sa qualité, sa provenance et son histoire, de se former, d'enseigner en dehors de toute contrainte doctrinale, d'effectuer des recherches et d'en diffuser les résultats, d'exprimer ses opinions et de jouir de l'absence aussi de toute forme de censure institutionnelle.

Ces conditions d'indépendance, d'autonomie et de sérénité, nécessaires à l'accomplissement des missions des enseignantes-chercheuses et des enseignants-chercheurs et à la réussite des étudiantes et des étudiants, sont mises à mal à bien des endroits dans le monde. L'Université Lumière Lyon 2 entend agir, par tous les moyens dont elle dispose, pour aider les membres de la communauté universitaire mondiale à poursuivre leurs activités libres de toute contrainte. Notre université fait la distinction entre les institutions et les personnes. Lorsque les coopérations institutionnelles sont rendues impossibles du fait des atteintes par les autorités d'un pays aux droits fondamentaux, nous nous attachons à entretenir les liens avec les individus pour les aider à poursuivre leurs missions dans les meilleures conditions possibles. Lorsque des conflits armés rendent impossible les rencontres physiques entre membres de nos communautés, nous nous attachons à maintenir les projets et les coopérations sous toute autre forme.

Par ailleurs, par les valeurs d'humanisme, d'ouverture et d'émancipation qu'elle porte, l'Université Lumière Lyon 2 est profondément attachée à l'atténuation, là où cela est possible, des conséquences sur les individus des crises que connaissent nos sociétés - crises politiques, climatiques, militaires, économiques, migratoires. Nous entendons agir avec détermination pour maintenir un accès à nos formations et à nos services, dans toute la mesure de nos moyens, à des personnes déplacées par les crises. Notre université ne peut pas tout - c'est une évidence. Elle peut beaucoup - c'est un engagement.

Notre université s'est déjà illustrée dans sa mobilisation à cet égard – participation dès la première heure au programme PAUSE; crise ukrainienne; admission de personnes étudiantes déplacées. Il nous faut néanmoins, encore et toujours, réaffirmer nos valeurs et les engagements qui en sont la traduction, et œuvrer à une meilleure structuration de nos efforts dans ce domaine, gage de leur réussite. Ces engagements concrets sont et seront pilotés notamment par les Vice-présidentes et Vice-présidents (VP) Relations Internationales, Recherche et études doctorales, Formation et Insertion Professionnelle, et mis œuvre par les directions concernées (DRI, DRED, DVEC, DF....).

Formation des personnes déplacées

- **Action 1** : Allocation de moyens dédiés à l'enseignement du Français Langue Etrangère aux bénéficiaires d'une protection internationale (personnes réfugiées, apatrides, protégées subsidiaires), aux personnes demandeuses d'asile et aux personnes exilées vivant en France.

Notre établissement s'est beaucoup investi ces dernières années dans la question du Français langue étrangère (FLE) pour ces populations. Le Centre International d'Etudes

Françaises (CIEF) a mis en place des programmes pérennes appelés Diplômes Universitaires Passerelle qui accueillent 40 personnes étudiantes qui, formées en langue française et accompagnées dans leurs projets, intègrent le système universitaire français dans les filières correspondant à leurs objectifs. Ces formations sont financées par des fonds européens FAMI (Fonds Asile Migration Intégration) et par des fonds de l'Agence Universitaire de la Francophonie (AUF), suite à des appels auxquels l'Université Lumière Lyon 2 a répondu. Elles reçoivent aussi un soutien direct de l'établissement.

Des programmes d'urgence ont été mis en place lors de l'arrivée des personnes migrantes ukrainiennes, ainsi des "kits" de langue française de 4 heures par semaines pour six semaines et quatre groupes ont été développés, ouverts à tous (80 personnes). Outre le financement par l'établissement, nous avons noué des accords ici avec le Ministère de la Culture et l'EMLyon.

En cette année 2023-24, l'établissement participe au programme Kandara pour l'accueil de deux étudiantes soudanaises réfugiées, et vient d'accepter l'inscription d'une Palestinienne qui a fui les combats, pour étudier le français.

Le CIEF est venu en soutien à l'accueil des jeunes femmes afghanes hébergées et épaulées par le TNP et le TNG (théâtres de Villeurbanne et Lyon) depuis la prise de pouvoir des Talibans, en les formant en français par le biais de programmes spécialisés d'Arts et Langue française.

Des programmes de formations pour les bénévoles formant des publics migrants sont proposées afin de perfectionner le soutien en FLE dispensé dans les associations. Enfin, Lyon 2, et tout particulièrement le CIEF, travaille de concert avec l'association Migrants dans l'Enseignement Supérieur (MEnS) dont il est un des membres fondateurs. L'Association a tenu ses journées et son Assemblée Générale à Lyon 2 les 19 et 20 octobre 2023.

ENGAGEMENT 1 – L'Université Lumière Lyon 2 mettra toujours la priorité sur l'intégration des populations migrantes par le biais de l'apprentissage du français. Nous continuerons à fournir les moyens nécessaires à cette fin, en faisant un axe des projets de mécénat que nous développerons et en répondant systématiquement aux possibilités de financement extérieurs, tout en maintenant, voire en élargissant, les dispositifs que nous finançons.

- **Action 2** : Admission, orientation et réussite des personnes exilées

L'Université Lumière Lyon 2 est attentive à l'admission dans nos formations de personnes réfugiées ou demandeuses d'asile, qui fait l'objet d'une communication spécifique : <https://www.univ-lyon2.fr/formation/pre-inscriptions-formulaire-de-pre-inscription-en-premiere-annee-de-licence>. Par ailleurs, depuis 2016, Lyon 2 a mis en place un circuit d'admission dans nos formations spécifiquement dédié aux personnes sans papier, qui ne peuvent donc relever des canaux 'classiques' que sont la Demande d'Admission Préalable, la plateforme Etudes en France ou MonMaster par exemple. Il s'agit là d'un travail énorme conduit en collaboration entre le Cabinet de la Présidence, la Direction de la Formation, la Direction de la Vie Etudiante et des Campus et les composantes de formation, qui a permis à plusieurs dizaines de jeunes personnes migrantes sans statut sur le territoire français de commencer ou de reprendre des études et ainsi d'entamer un travail de reconstruction.

Néanmoins, le suivi de ces personnes étudiantes se révèle difficile, et les taux de réussite et de réinscription en année N+1 restent très insuffisants. Notre devoir ne s'arrête pas à leur admission, il doit se poursuivre dans le suivi et l'accompagnement. Cela passe

notamment par une meilleure sensibilisation de notre communauté, les personnes enseignantes, chercheuses et administratives, aux enjeux particuliers – sociaux comme pédagogiques – de ces populations.

Nous travaillons depuis peu avec les acteurs du Conseil de l'Europe qui opèrent le Passeport Européen des Qualifications des Réfugiés, et devrions héberger une session d'évaluation en juin 2024.

ENGAGEMENT 2 : Le maintien et l'amélioration du parcours d'admission de personnes sans papier, par un travail plus soutenu avec les associations spécialisées (Refugiés et Enseignement Supérieur, notamment). Cela passera par des indicateurs annuels dédiés, des sensibilisations en interne et une meilleure orientation vers le Bureau des Etudiants Internationaux et les services afférents.

- **Action 3** : Cellule de crise

Lors du déclenchement de la crise ukrainienne, l'Université Lumière Lyon 2 a rapidement constitué une cellule de crise *ad hoc*, composée de membres de la présidence et des directions en première ligne, et notamment la DRI et la DVEC. Cela a permis de coordonner le travail en interne à l'établissement, et la communication et la dissémination de nos actions vers nos partenaires externes, notamment vers les collectivités territoriales. En cas de crise aigüe de nature similaire à l'avenir, il conviendra de réactiver une telle cellule pour garantir la plus grande réactivité.

ENGAGEMENT 3 : Nous créons dès à présent une cellule de crise qui pourra être activée à tout moment pour les questions liées aux crises migratoires. Elle comprend le VP en charge des relations internationales, la Fonctionnaire Sécurité Défense, les Directeurs et Directrices de la DRI, de la DF et de la DVEC.

Accueil des universitaires dont les libertés sont bafouées ou menacées

Action 4 : Accueil, via la candidature au programme PAUSE, d'universitaires dont les libertés sont menacées

Le programme PAUSE, lancé en 2017, est géré par le Collège de France. Son objectif est de soutenir des scientifiques et des artistes en exil en offrant un cofinancement aux établissements d'enseignement supérieurs désireux d'en accueillir. Trois appels à candidature par année civile sont publiés.

Depuis 2017, l'Université Lumière Lyon 2 a accueilli six personnes chercheuses, d'Iran, de Turquie, de Syrie et d'Ukraine ainsi que deux doctorants syriens. Toutes ces personnes ont bénéficié d'un accueil et d'une assistance administrative du cabinet de la présidence puis du pôle international de la DRED (à partir de 2022). Cela inclut également une évaluation de leurs besoins de formation qui sont transmis à la DRHAS. Une mise en relation avec l'assistante sociale de l'université a été faite dans certains cas. Une personne référente scientifique leur est également attribuée en fonction de leur spécialité de recherche. Ces personnes sont

accueillies au sein d'un laboratoire et participent à la vie collective de l'unité. Le laboratoire prend en charge leurs déplacements dans le cadre de leurs activités de recherche.

En 2022, un dispositif supplémentaire a été créé, l'appel PAUSE ANR Ukraine, auquel nous avons également contribué. L'université Lumière Lyon 2 accueille actuellement deux chercheuses ukrainiennes sur deux projets ANR au sein des laboratoires LIRIS et ERIC.

ENGAGEMENT 4 : Une implication forte dans le programme PAUSE sera maintenue, en présentant régulièrement des candidatures, dans l'hypothèse où les conditions du programme restent globalement identiques, et par ailleurs en présentant des candidatures dans le cadre de programmes spécifiques, comme il y a eu en 2022 pour l'Ukraine. Nous nous engageons sur un cadrage pour mieux structurer la sélection et la constitution des dossiers que nous présenterons au programme PAUSE, autour d'enjeux tels que l'urgence de l'accueil, de la discipline de recherche de la personne demandeuse et de la capacité du laboratoire à accueillir. Dans ce même esprit d'une meilleure coordination de nos candidatures PAUSE, nous reconnaissons que la question de l'accompagnement de ces collègues après leur séjour PAUSE est également essentielle, qu'il s'agisse de les aider à s'installer plus durablement en France ou d'un autre projet scientifique.

Aide aux universités partenaires dont le fonctionnement est entravé par un conflit armé

- **Action 5 :** Maintien des activités de formation et de recherche

Nous nous attachons à maintenir des liens de formation et de recherche par tous les moyens, lorsque les relations normales sont entravées par des crises ou des conflits. A titre d'exemple, nous maintenons notre implication dans le Master IDSM (Informatique Data Science Management) que nous co-développons avec l'Université National d'Economie de Kharkiv (UNEKH) depuis plusieurs années. Depuis l'invasion russe, nous maintenons les cours en ligne, les relations pédagogiques et institutionnelles perdurent. Nous participons au projet des Nations Unies EU4Dialogue, qui soutient la résolution de conflits territoriaux en Caucase du Sud et en Moldavie, en accueillant des personnes étudiantes sur un programme spécifique, et en participant directement aux séminaires de travail organisés dans ce cadre.

Au-delà des crises inter-gouvernementales, nous continuons à soutenir nos relations privilégiées avec des partenaires au Burkina Faso, en participant à des activités de recherche et en maintenant notre projet Erasmus+ Mobilité International de Crédits avec l'Université de Nazi Bon à Bobo. Nous cherchons également à identifier ce que pourrait être notre implication aux côtés des universités palestiniennes frappées par le conflit actuel.

ENGAGEMENT 5 – Lorsque des universités partenaires se trouvent empêchées de fonctionner dans des conditions normales, nous adapterons nos accords avec elles pour maintenir tout ce qu'il est matériellement possible de maintenir, et pour leur ouvrir des services dont elles pourraient avoir besoin, pour donner accès à leurs étudiant.es et personnels à notre documentation électronique, par exemple, et pour leur permettre un accès facilité à des ressources pour apprendre le français.

L'Université dans son rôle d'actrice de la société, avec des missions de formation, de recherche et de diffusion des savoirs

- **Action 6** : Actions de formation et de recherche

Si le rôle de l'université est décisif dans l'accueil des personnes en fuite de leur pays, par le biais des actions et des engagements énumérés ci-dessus, il ne peut s'étendre au-delà de ses missions de formation, de recherche et de diffusion des savoirs. L'université ne peut se substituer aux pouvoirs publics et trouver des remèdes d'hébergement ou d'assistance sociale. Elle ne peut remplacer les associations dédiées, en prodiguant des aides ponctuelles ou de l'accompagnement vers les droits ouverts aux personnes réfugiées ou demandeuses d'asile.

La formation et la recherche ont néanmoins un rôle essentiel dans la compréhension, la prise en charge et l'amélioration de chaque maillon de la chaîne migratoire, des causes initiales des crises aux solutions adoptées dans les pays de refuge. L'Université Lumière Lyon 2 joue, et devra continuer à jouer, une part importante dans la formation aux enjeux des crises migratoires, et dans la recherche qui nourrit ces formations. Que ce soit en sociologie, en histoire, en études espagnoles, en anthropologie, en linguistique, en traduction, en droit et dans bien d'autres domaines, nombreux et nombreuses sont les collègues à avoir fait des sujets migratoires un module d'un Master, un Diplôme d'université, un projet de recherche.

Ces formations et cette recherche s'effectuent dans le cadre de très nombreux partenariats avec des organismes extérieurs, qu'il conviendrait de mieux structurer et rendre plus visible.

ENGAGEMENT 6 – La question migratoire, vue par le prisme de nos disciplines, doit être structurée pour en faire un axe interdisciplinaire fort de notre établissement. Dans le cadre du projet d'alliance européenne BAUHAUS4EU, nous travaillerons à la création d'un axe interdisciplinaire et multi-établissements, et dans le cadre des premiers bilans sur les pôles de spécialité de Lyon 2, nous avancerons la possibilité de rendre plus visible un axe 'enjeux migratoires'.

Ces engagements devront faire l'objet de bilans réguliers devant les instances. Il sera également proposé de les intégrer au projet d'établissement pour les inscrire dans une démarche de long terme.